



ANF ASSOCIATION NEUCHATELOISE DE FOOTBALL

REGLEMENT DE LA COUPE NEUCHATELOISE DES JUNIORS

Saison 2010-2011

Objectif

La CT de l'ANF organise chaque année la coupe neuchâteloise des juniors A, B, C et D. Cette compétition se dispute par élimination et comprendra, selon le nombre d'équipes, des tours préliminaires.

La coupe de juniors A – B – C – D s'adresse exclusivement aux équipes inscrites dans le championnat cantonal, saison 2010-2011. Elle permet aux vainqueurs des catégories A – B – C de participer aux finales romandes qui, cette année, se dérouleront en terre neuchâteloise le 18 juin 2011 !

Seules les équipes régulièrement inscrites dans le championnat cantonal au début de la saison 2010-2011, y compris celles qui seront **promues en CCJL A, B et C à la fin du tour d'automne**, peuvent poursuivre la compétition au printemps 2011.

Les équipes inscrites en CCJL au tour d'automne 2010 ne participent pas à la coupe.

Le règlement comprend en outre les points d'application suivants :

1. La participation à la coupe neuchâteloise est obligatoire mais limitée à une équipe par club pour les juniors D.
2. Dans les catégories B et C, les juniors ayant joué **plus de 3 matchs** en championnat de catégorie CCJL ou foot élite, ne peuvent plus participer à des matchs de coupe neuchâteloise de leur catégorie, exceptés les joueurs des équipes promues à l'automne 2010 en CCJL et toujours qualifiées en coupe.
3. Pour les juniors A et B, en cas d'égalité à l'issue du temps réglementaire, prolongation de 2x15 minutes puis, en cas d'égalité, de 5 tirs au but.
4. Pour les juniors C et D, en cas d'égalité à l'issue du temps réglementaire, il sera procédé aux tirs au but (5 pour les C et 4 pour les D).
5. Si le terrain du club recevant est indisponible (pas d'éclairage, état, etc.), le match est inversé et doit être joué sur le terrain de l'adversaire, à défaut sur un terrain désigné par l'ANF, dans les 10 jours, ceci avec le même arbitre.
6. les finales se déroulent en principe sur terrain neutre, sauf proposition des clubs finalistes mutuellement acceptée. La convocation est établie par l'ANF.
7. Les matchs de coupe peuvent être avancés, mais en aucun cas repoussés.
8. Une coupe est remise aux vainqueurs de chaque catégorie ainsi que 20 médailles à chaque finaliste (18 en juniors D). La coupe reste définitivement propriété du club.
9. Les vainqueurs de la coupe neuchâteloise A, B et C participent obligatoirement aux finales romandes des vainqueurs de coupe qui ont lieu au mois de juin 2011.

A N F – Commission Technique
et Juniors
08/2010/pb